

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : ...20/01/25..... ...	
INTITULE DE L'ACTION : Ateliers de lecture à voix haute			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	90	Autofinancement	90
Achat de fournitures (3)		Autres financements (à préciser)	
Assurance	112	Autofinancement	112
Tracts, affiches	200	Mécénat	200
Taxes (SACEM)			
Divers	100	Autofinancement	100
Coach professionnelle lecture	1050	Aide demandée au PIC	1000
		Autofinancement	50
Personnel bénévole	1500	Bénévolat	1500
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	3052		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	3052	TOTAL	3052

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

